



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 3 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain GLADE**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
28/05/2025	28/05/2025	19	10	15	17

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard	X		
Mme GROSJEAN-BALARD Carole	X		
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle	X		
Mr SAVIGNOL Hugues	X		Arrivé à 19h10
Mme LLORDEN Anne-Marie	X		
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine		X	Mr ANGOSTO Richard
M. PELIZZON Philippe		X	Mr PONTIER Michel
Mr PELLIZZARI Gérard	X		
Mme LAGATTU Laetitia	X		
Mme HAAS Valérie	X		
Mr FARGES Cédric	X		
Mme MARTINEZ Sonia		X	
Mr SOUBAYE Nicolas	X		
Mme MALARTRE Eloïse	X		
Mme GHILACI Marion	X		
Mr SIRET Gérard		X	
Mme MARTINEZ Francine	X		
Secrétaire de séance	Mr PONTIER Michel		

Délibération n°2025-06-03-04

Résultat du vote

17 pour

Objet : Effacement des réseaux de communications électroniques

Dans le cadre des travaux de requalification des espaces public du centre-bourg, il est opportun de procéder à des travaux de mise en souterrain des réseaux de communications électroniques.

Pour ce faire, il est nécessaire de signer une convention avec la société Orange.

Les travaux à la charge de la commune s'élèvent à 18 565 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide :

- ✓ **D'APPROUVER**, la convention jointe à cette délibération avec la société Orange concernant l'effacement du réseau de télécommunication sur le centre-bourg de Briatexte.
- ✓ **D'AUTORISER** Mr le Maire à signer ladite convention et tout document se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance

